

Désignation de l'entreprise <u>FANROB</u>							Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>11/13 RUE SALOMON DE ROTHSCHILD 92150 SURESNES</u>																						
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> </tr> </table>							9	4	8	0	2	2	4	0	5	0	0	0	1	3		
9	4	8	0	2	2	4	0	5	0	0	0	1	3									
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>0</u>							Durée de l'exercice précédent * <u> </u> <u> </u>															
							Exercice N clos le <u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>3</u>															
ACTIF							Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	85 000	012		85 000															
		Autres *	014	15 000	016		15 000															
	Immobilisations corporelles *		028	11 396	030	837	10 559															
	Immobilisations financières * (1)		040	17 160	042		17 160															
	Total I (5)		044	128 556	048	837	127 719															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 525	052		2 525															
		Marchandises *	060		062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	368	070		368															
			Autres * (3)	072	9 789	074		9 789														
	Valeurs mobilières de placement		080		082																	
	Disponibilités		084	3 624	086		3 624															
	Charges constatées d'avance *		092	8 767	094		8 767															
Total II		096	25 072	098		25 072																
Total général (I + II)		110	153 628	112	837	152 791																
PASSIF							Exercice N 1	NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	5 000														
	Écarts de réévaluation						124															
	Réserve légale						126															
	Réserves réglementées *						130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *						131															
	Report à nouveau						134															
	Résultat de l'exercice						136	(13 875)														
	Subventions d'investissement						137															
	Provisions réglementées						140															
	Total I						142	(8 875)														
Provisions pour risques et charges						Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	98 116														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	12 896														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)						169	48 701														
	Produits constatés d'avance						174															
Total III						176	161 666															
Total général (I + II + III)						180	152 791															
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	128 556														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		FANROB		Néant <input type="checkbox"/> *				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le				
						13 11 20 23				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
			Services *			217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
	Autres produits							230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		152 199		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stocks (marchandises) *							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)						243		
	Rémunérations du personnel *							250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		
	Dotations aux amortissements *							254		
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						259		
	Total des charges d'exploitation (II)						264		161 915	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270		(9 716)		
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294		4 159			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310		(13 875)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314		13 875		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)		987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)		989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)		138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991								
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer		344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)		993				
	Créance due au report en arrière du déficit					346		350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356				
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		
						372		13 875		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	85 000	404		406	85 000				
	Autres	410		412	15 000	414		416	15 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432	5 873	434		436	5 873				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	5 523	444		446	5 523				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	17 160	484		486	17 160				
TOTAL		490		492	128 556	494		496	128 556				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524	308	526		308			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	529	536		529			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574	837	576		837			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : FANROB Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681	683			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres immobilisations incorporelles	700	705			2
Terrains	710	715			3
Constructions	720	725			4
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			5
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745			6
Matériel de transport	750	755			7
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL	770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD
					780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	960	13	875
Total des déficits restant à reporter	970	13	875

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374	16	968
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	24	339
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise:FANROB.....										Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le: ..03./03./2023. et clos le:31./12./2023						Données en nombre de mois		1		0			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :								376		2,00			
Dont apprentis								657					
Dont handicapés								651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108		147 316			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105					
TOTAL 1								106		147 316			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115		3			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143					
Subventions d'exploitation reçues								113		2 500			
Variation positive des stocks								111		2 525			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153					
TOTAL 2								144		5 028			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats								121		88 713			
Variation négative des stocks								145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125		45 451			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148		2			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150					
TOTAL 3								152		134 166			
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137		18 178	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117		18 178			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *				023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026					
Période de référence				024		/		/		160			
Date de cessation						/		/					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le 31122023

SIREN 9 4 8 0 2 2 4 0 5

Dénomination de l'entreprise FANROB

Adresse (voie) 11/13 RUE SALOMON DE ROTHSCHILD

Code postal 92150 Ville SURESNES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD
2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	03032023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
PANROB 1113 RUE SALOMON DE ROTHSCHILD 92150 SURESNES	
SIRET 9 4 8 0 2 2 4 0 5 0 0 0 1 3	Mél:optimiste92150@gmail.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITÉ		
Activités exercées	Restauration traditionnelle	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	13 875
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
---	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé
	COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET LUPO 169 BOULEVARD MURAT 75016 PARIS Tél:0142882310		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date: 15022024	Lieu: SURESNES
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE SONIA JANIN	
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :		

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise FANROB

du 03/03/2023

Adresse 11/13 RUE SALOMON DE ROTHSCHILD 92150 SURESNES

au 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	CASTILLO CYRILLE SECOND DE CUISINE	18 RUE SADI CARNOT 92120 MONTROUGE
2	LEMOLTON JULIEN SERVEUR	CHEZ MME MAHOT LAURENCE 25 PLACE DE L'EGLISE 92500 RUEIL MALMAISON
3	DAOUDI KAMILIA APPRENTI SERVEUSE	20 RUE JULES GUESDE 92130 ISSY LES MOULINEAUX
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	7 541		533	8 074				8 074
2	4 264			4 264				4 264
3	2 166		363	2 529				2 529
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	13 970		896	14 866				14 866

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	25
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 390
Total	2 415

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . .2023 . . . (total col.9 + total col.10) 10	17 281	- de l'exercice . .2023 . . 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire <u>SONIA JANIN</u>		À <u>SURESNES</u> , le <u>15/02/2024</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

